

Parc amazonien de Guyane

Objectif 02-1: Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

[...]

SOUS-OBJECTIF II-1-1: Identifier les patrimoines culturels des territoires

[...]

- **Mesure coeur CII-1-1-1 Favoriser les inventaires des patrimoines culturels menés sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane**

L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, désormais appelé Inventaire général du patrimoine culturel est un service créé en 1962 à l'initiative d'André Malraux et d'André Chastel. Il concerne évidemment le territoire concerné par le Parc amazonien de Guyane. A cet effet, l'Établissement public doit être partenaire de ses initiatives et faciliter leur mise en oeuvre selon des modalités définies au cas par cas avec le maître d'ouvrage par conventions.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes potentiels : DAC, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel (Région), musées...

Partenaires identifiés : Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, DAC, musées, associations culturelles, fondations, populations locales, organismes de recherche.

[...]

SOUS-OBJECTIF II-1-2: Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

[...]

- **Mesure coeur CII-1-2-3 Améliorer ou créer des lieux de découverte du patrimoine culturel**

Selon les initiatives, qui peuvent être portées par divers acteurs, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane peut apporter son soutien (technique, financier, administratif...) à la création ou à l'aménagement de lieux qui permettent de découvrir le patrimoine culturel (aménagement de sites, écomusées ...).

Rôle de l'EPPAG : partenaire ou assistant à maîtrise d'ouvrage à la demande des structures porteuses.

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, DJSCS, musées, Inrap, communes, représentants des autorités coutumières, associations culturelles ou de développement, associations d'insertion, Département, Région, Fondation du patrimoine, PNRG.

- **Mesure coeur CII -1-2-4 Soutenir la réhabilitation de patrimoines bâtis d'exception**

Parc amazonien de Guyane

Tout comme dans la mesure précédente, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane doit être en mesure d'apporter son soutien (technique, financier, administratif...) aux initiatives de réhabilitation de patrimoine d'exception. Plusieurs actions ont été menées ou sont en cours sur le territoire (tukusipan du Haut-Maroni, maisons anciennes de Boniville...) et mobilisent des partenariats divers.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, DJSCS, communes, Fondation du patrimoine, Région, Département, représentants des autorités coutumières, associations culturelles ou de développement, musées, associations d'insertion.

Page 115 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2900

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 15:40